

## Ce que nous avons entendu

### Apprendre à connaître les collectivités et leurs pêches

« Quand le MPO nous dit que nous ne pouvons pas pêcher, nous exerçons notre droit de pêcher – et parfois, quand il nous dit de pêcher, nous déterminons que c'est plutôt le temps de conserver. »

- Les participants comprenaient des membres de deux conseils tribaux et d'une Commission des pêches qui représente les membres d'un troisième conseil tribal. Ensemble, ces participants représentent 21 Premières Nations et bandes indiennes.
- Ces collectivités pêchent principalement le saumon rouge, le saumon quinnat, le saumon coho et le saumon de printemps. Auparavant, elles pêchaient aussi la truite arc-en-ciel. Les méthodes de pêche utilisées comprennent la pêche à l'épuisette, à la senne de plage, à la canne et au moulinet, et avec des « filets maillants suspendus à des poteaux dans les contre-courants ».
  - Pour certaines collectivités, la nature signale le moment des récoltes communautaires : la renoncule très glabre indique le saumon du printemps, l'églantier indique le saumon quinnat, alors que le son des sauterelles indique le saumon rouge. D'autres se fient à la fois aux signes de la nature et à la science occidentale pour déterminer les moments de pêcher.
  - Au dire de l'un des participants, les périodes de pêche ont changé en raison de la diminution des stocks de poisson. « Par le passé, les pêches se terminaient en août, mais elles se poursuivent maintenant jusqu'en septembre. » Selon un autre participant, les pêches évoluent en fonction de la force ou de la faiblesse des migrations. « Nous veillons le plus possible à la conservation. Nous faisons beaucoup de partage. »
- Dans certaines collectivités, des pêcheurs désignés pêchent pour tous les membres; dans d'autres, tous les membres participent à la pêche. Un participant indique que le nombre de pêcheurs dépend de la santé des stocks qui reviennent : « Il pourrait y avoir jusqu'à 300 personnes, ou seulement quelques-unes. »
  - Le poisson est séché, mis en conserve et congelé pour être distribué aux membres. Un participant souligne que les collectivités comptent sur un bon système de bénévolat pour la transformation du poisson à distribuer aux membres. Un autre précise que le poisson était principalement distribué au sein de la famille, aux aînés et aux parents uniques.

## **Comprendre les ententes liées à la Stratégie relative aux pêches autochtones**

*« Tout ce que nous signons doit être conforme à nos titres et à nos droits. C'est pourquoi nous n'avons jamais signé un accord complet en vertu de la Stratégie relative aux pêches autochtones. »*

- Tous les participants indiquent que leurs collectivités – ou les collectivités membres qu'ils représentent – ont une entente dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones.
  - L'un d'eux a conclu un accord de contribution pour la surveillance des prises et la collecte de données dans le cadre du Programme, mais il ne s'agit pas d'une entente globale sur les pêches, car il demeure des questions de compétence à résoudre. *« Au début, nous ne voulions pas soutenir le Programme. Éventuellement, nous avons accepté de le signer pour qu'il appuie nos programmes de pêche. »* Un autre participant a parlé d'une collectivité qui s'était retirée du Programme, car il ne leur donnait pas assez d'argent pour accomplir le travail exigé en vertu de l'entente.
- Le financement du programme et les ententes connexes fonctionnent de différentes façons pour les différents participants. Pour l'un d'eux, les fonds du Programme, liés à une entente relative à la gestion des ressources aquatiques et océaniques, sont versés aux collectivités membres. Un autre participant avait une entente relative au Programme de gestion des ressources aquatiques et océaniques, qui a été remplacée par une entente dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones.
  - Selon l'un des participants, ces programmes ont une incidence négative sur le traité historique de pêche entre les tribus le long du fleuve Fraser. *« Certaines collectivités de notre Nation ont signé des ententes sur les bassins versants, d'autres non. Cette question a divisé notre Nation. »*
  - Un participant a souligné qu'il faudrait harmoniser les deux programmes. *« Notre entente stipule que nous sommes l'autorité technique pour tous les projets, mais nous n'obtenons aucun des fonds de la Stratégie relative aux pêches autochtones qui sont versés aux collectivités. »*
- Les participants notent que leurs ententes devraient être modifiées, tant par rapport aux montants du financement qu'aux activités financées. L'un d'eux est d'avis que le Ministère devrait participer à plusieurs des activités de collecte de données auxquelles il ne participe pas.

## **Comprendre les besoins alimentaires, sociaux et rituels**

*« L'essentiel, c'est d'affirmer son droit et de l'exercer, mais ultimement aussi de le protéger. »*

- Les participants soulignent l'importance de la pêche pour les collectivités. *« La pêche est un moment de communion pour les familles, les enfants et les aînés. »* Ils indiquent aussi que les pêches vivrières ne répondent pas aux besoins des collectivités.

- Les participants expriment un certain intérêt à réajuster les nombres de prises, car les chiffres actuels sont basés sur les années de conservation et non sur les chiffres historiques.
- Plus d'un participant s'est dit préoccupé par la façon dont le Ministère utilisera (ou non) les données sur les prises qui sont recueillies lors des pêches des collectivités. « *Je m'assure que mes prises de saumon coho figurent dans les données, car le MPO pourrait penser que si une prise n'est pas indiquée, c'est qu'on n'a pas besoin de la pêcher.* »
- Un participant souhaite que les règles de délivrance des permis soient revues, puisque les changements apportés aux permis ont eu des conséquences négatives pour les membres. « *Plusieurs membres de notre Nation n'avaient pas les moyens de remplacer leurs filets pour un maillage de 8 pouces.* »

### **Comprendre les composantes économiques des ententes**

- L'une des Nations n'appuie pas la vente de poisson ni les pêches d'intérêt économique. « *Notre chef et notre collectivité sont d'accord pour que notre Nation participe à des programmes commerciaux quand il y aura assez de poisson. Mais nous n'avons jamais atteint le total autorisé des captures.* »

### **Comprendre les composantes techniques des ententes**

- Toutes les collectivités comptent sur des programmes de surveillance des prises et de l'effort pour les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Certains participent également à d'autres activités de collecte de données, comme le dénombrement du saumon coho.
  - Un participant compte sur des agents aux ressources qui recueillent de l'information à partager avec le Ministère. Un autre participant compte sur un gestionnaire de données pour aider à recueillir, surveiller et saisir les données sur les prises et l'effort que fournissent les contrôleurs des prises au sein de la collectivité. Ces données servent à gérer les pêches de cette Nation et sont partagées avec le Ministère.
  - Bien que les participants s'accordent généralement sur le fait que les relevés des prises devraient être exacts, certains s'inquiètent de la façon dont cette information est utilisée. « *Quand notre Nation fournit des chiffres, le MPO s'en sert contre nous.* » Selon un autre participant, le Ministère se contente de collecter les données sans expliquer comment elles sont utilisées.
- Deux des Nations participent à un programme de retrait de filets fantômes et un programme de poissons en classe qui sont financés par le Programme. D'autres projets, comme les camps de pêche utilisés pour enseigner aux jeunes les méthodes traditionnelles de mise en conserve, de fumage, de séchage et de salage ne sont pas financés. « *La SRAPA n'y contribue aucunement.* »
- Les participants affirment que les activités techniques financées par le programme ne répondent pas aux besoins des collectivités. Par exemple, certains voudraient qu'il couvre la collecte des connaissances traditionnelles. Ils soulignent également

l'insuffisance des fonds du programme pour financer entièrement les activités techniques tout en tenant compte de l'inflation. « *Nos bandes utilisent des fonds internes pour fournir les fonds supplémentaires dont les projets ont besoin.* »

- Un participant a dit qu'après la signature d'une entente entre sa Nation et BC Hydro, le Ministère avait réduit sa participation dans les activités liées aux répercussions des barrages et d'autres activités de surveillance de l'habitat. « *Dans nos réunions avec le MPO, le Ministère ne dispose jamais des données de surveillance des prises des collectivités qui travaillent avec BC Hydro.* »
- Les participants voudraient s'impliquer dans des activités de restauration et de protection de l'habitat, notamment pour étudier et comprendre l'incidence des feux de forêt et d'autres catastrophes environnementales. « *Nous avons toujours pris la défense du poisson. Nous savons faire preuve de leadership devant les projets qui pourraient nuire aux poissons, pour nous y opposer et y mettre un frein.* » Les participants affichent un certain intérêt envers la mise en valeur des pêches.
- L'un d'eux se souvient qu'il y a plusieurs années, les aînés avaient refusé de construire une échelle à poissons, qu'ils avaient plutôt construite de l'autre côté de la rivière pour protéger les lieux de pêche. « *C'était l'un de nos combats à l'époque.* » Ils ne permettaient pas non plus la construction de routes pour les véhicules tout-terrain vers les lieux de pêche.
- Malgré le manque de financement du programme, les participants ont beaucoup renforcé leur capacité technique, notamment pour déterminer le moment de la période de pêche communautaire, procéder à l'évaluation des stocks et effectuer d'autres recherches. « *Nous voulons être considérés comme une ressource en raison de notre expertise technique.* »

### Cogestion

« *On nous parle constamment de cogestion, mais le personnel du MPO sur le terrain ne semble pas en avoir entendu parler.* »

- Les participants signalent que les collectivités membres gèrent de nombreux aspects de leurs pêches. Par exemple, certains ont établi des règles et des lois sur les pêches qui sont propres à leur bande. « *Une loi interdit la présence de non-Autochtones sur les rochers d'où l'on pêche.* »
- Certains participants souhaiteraient élaborer des programmes pour faire respecter leurs règles de pêche, y compris la création de postes et de protocoles connexes parmi les membres de la collectivité.
- Un participant indique qu'il assure un suivi du total des permis de pêche communautaire, et utilise cette information pour élaborer des plans de pêche internes. Ces plans sont ensuite communiqués au Ministère, qui « *les examine afin d'approuver ou non nos cibles de pêche* ».
- Les Nations souhaitent une plus grande cogestion des pêches sur leurs territoires. Selon un participant, il faudrait pour cela établir des partenariats avec le Ministère et le milieu universitaire pour l'évaluation des stocks et le dénombrement des poissons. « *Nous avons tenté d'officialiser cet arrangement, mais le MPO ne nous consulte pas*

*quand ils proposent de nouveaux projets liés à l'évaluation des stocks dans notre région. »*

## **Comprendre les relations**

*« Notre relation avec le MPO a beaucoup progressé; il y a un "nous", maintenant. »*

- Les participants appellent régulièrement le leadership communautaire à contribuer aux questions qui touchent les pêches et à l'orientation des programmes de pêche. L'un d'eux a travaillé pendant des années à réunir la majorité des chefs de sa Nation pour discuter des questions relatives aux pêches.
- De plus, les participants interagissent et échangent de l'information de façon régulière avec les membres des collectivités, avec d'autres Premières Nations et avec Pêches et Océans Canada. *« Une partie de notre entente implique de tenir les membres informés. »* Par exemple :
  - Par l'entremise d'un forum régulier sur les pêches, les Nations informent les membres des collectivités de l'ouverture et des fermetures de la pêche en cours de saison, ainsi que des exigences relatives aux données sur les prises. Les Nations rencontrent également le personnel du Ministère lors de réunions techniques régulières.
  - Certaines participent aussi à des réunions techniques régionales organisées par le Fraser River Aboriginal Fisheries Secretariat et le Conseil des pêches des Premières Nations.
- Les participants font état de bonnes relations avec le personnel local chargé de la gestion, de la conservation et de la protection des ressources. Ces fonctionnaires sont invités à participer – et participent généralement – aux forums sur les pêches communautaires qu'organisent les Nations plusieurs fois par année. Les participants rencontrent également le Secteur des sciences dans le cadre de réunions du groupe de travail technique mixte.
  - Les relations avec le personnel du Ministère sont toutefois mitigées en ce qui concerne la production de rapports et le financement; les participants signalent des retards de financement en raison des nombreuses questions dans les rapports. *« De nouvelles questions ont été ajoutées au modèle de rapport pour l'exercice en cours. Il faut nous informer à l'avance des modifications qui sont apportées à ces modèles. »*
  - Un participant a dit qu'ils se sont sentis « attaqués » lorsque, dans le cadre du processus d'établissement de rapport, le gestionnaire des ressources leur a dit : *« Nous ne pouvons pas vous donner une note parfaite partout, car il y a toujours des points à améliorer. »* Un autre participant a travaillé avec son gestionnaire des ressources pour améliorer les questions du rapport afin de réduire les recoupements.
- Les participants veulent accroître la collaboration et les relations avec d'autres organismes gouvernementaux, d'autres ordres de gouvernement et des groupes non gouvernementaux. Certains jugent nécessaire que tous les ordres de gouvernement

collaborent avec les Premières Nations, notamment pour se préparer à intervenir en cas de catastrophe environnementale. *« Il y a un réel besoin d'établir une relation avec Environnement et Changement climatique Canada. »*

### **Améliorer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones**

*« La meilleure façon d'améliorer le programme est de continuer à renforcer la capacité des Premières Nations à l'aide d'un financement accru. Nous voulons que notre personnel soit assez bien formé pour participer de façon importante à une variété de projets. »*

- Les participants pensent que le plus important pour améliorer le programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones est d'accroître le financement du programme afin que les Nations puissent :
  - continuer à renforcer la capacité des Premières Nations en matière de gestion des pêches;
  - avoir assez d'employés pour réellement assurer la cogestion des pêches et participer aux activités connexes;
  - offrir des emplois à temps plein au personnel technique nécessaire pour le fonctionnement de leurs programmes;
  - participer davantage aux activités techniques telles que la collecte de données et l'évaluation des stocks;
  - établir des programmes de protection de l'habitat et participer à un plus grand nombre d'activités liées à l'habitat – *« Ce serait d'avoir au moins un financement de base pour un programme de restauration de l'habitat ».*
- Un participant voudrait que le programme atteigne son objectif de cogestion. *« Nous nous efforçons de toujours fournir une rétroaction pertinente en matière de gestion des pêches, mais le MPO devrait donner suite à nos commentaires, ou en tenir compte. »* L'un des participants a suggéré que les exigences en matière de rapports soient simplifiées. *« Le personnel du MPO décortique la moindre phrase de mes rapports. Ils sont si pointilleux que cela en est frustrant. »*
- L'une des Nations préférerait conclure une entente de contribution améliorée qui soit compatible avec la réconciliation et la reconnaissance, et ce, à l'extérieur du programme. *« La Stratégie relative aux pêches autochtones a elle-même créé trop de problèmes pour être le mécanisme permettant de les résoudre. »*
  - À cette fin, cette Nation a élaboré un modèle d'entente de contribution de 19 articles, qui décrit, entre autres, la compétence des parties, le droit de participer aux pêches, les méthodes de pêche, les périodes d'ouverture, la participation, la distribution et l'élimination, la mise en application, les agents aux ressources et les aspects économiques.

### Évaluer les réussites

- Selon un participant, le succès devrait être mesuré en fonction de la satisfaction des Premières Nations à l'égard du programme et de leur relation avec le Ministère.  
« *Pour ce qui est des indicateurs, nous devons regarder au-delà des chiffres liés à l'emploi.* »

### Programme des gardes-pêche autochtones

- Les participants n'ont pas de gardes-pêche, mais souhaiteraient avoir un plus grand nombre de personnes sur le terrain pour surveiller les activités dans leurs territoires.
  - L'un d'eux a mis en place un protocole de justice réparatrice pour les infractions liées à la pêche. Un autre aimerait savoir combien d'industries et de personnes ont été accusées en vertu de la *Loi sur les pêches*.